

Gouvernement du Québec  
Cabinet de la vice-première ministre,  
ministre des Ressources naturelles et de la Faune,  
ministre responsable du Plan Nord,  
ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine  
et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

Québec, le 28 mars 2011

Madame Anik Montminy  
Directrice  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile Le-May  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt de la pétition déposée par le député de Mercier, monsieur Amir Khadir, le 10 décembre 2010, concernant les projets d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans les bassins de l'estuaire et du nord-ouest du golfe St-Laurent, de la baie des Chaleurs, d'Anticosti et de Madeleine, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bruno Lortie  
Directeur de cabinet

Cabinet de Québec  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-308  
Québec (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : 418 643-7295  
Télécopieur : 418 643-4318  
Courriel : [ministre@mrf.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mrf.gouv.qc.ca)  
[www.mrf.gouv.qc.ca](http://www.mrf.gouv.qc.ca)

Cabinet de Montréal  
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 9.500  
Montréal (Québec) H2Y 1W7  
Téléphone : 514 864-7222  
Télécopieur : 514 864-7695

**Réponse à la pétition, déposée le 10 décembre 2010 par M. Amir Khadir, député de  
Mercier, concernant les projets d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans  
les bassins de l'estuaire et du nord-ouest du golfe St-Laurent,  
de la baie des Chaleurs, d'Anticosti et de Madeleine**

---

La pétition déposée demande au gouvernement du Québec d'abandonner les projets d'exploration et d'exploitation pétrolière dans les bassins de l'estuaire et du nord-ouest du golfe St-Laurent, de la baie des Chaleurs, d'Anticosti et de Madeleine.

Le gouvernement s'applique à mettre en œuvre les différentes actions inscrites dans sa *Stratégie énergétique 2006-2015*, notamment celles visant à mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières du Québec. Nous sommes conscients de l'importance d'agir en plein respect des préoccupations environnementales, de la préservation de la biodiversité québécoise et de la protection de la santé et de la sécurité des citoyens du Québec. Nous réitérons que nous sommes un leader du développement durable et affirmons n'avoir rien ménagé pour développer nos ressources naturelles en plein équilibre avec les sphères sociales et environnementales.

Notre gouvernement a toujours agi de façon responsable et prudente. À cette effet, nous avons commandé deux évaluations environnementales stratégiques. En juin 2009, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a demandé que soit réalisée la première évaluation dans les bassins de l'estuaire et du nord-ouest du golfe St-Laurent. En juin 2010, le rapport préliminaire de cette évaluation, ainsi qu'un document de synthèse du rapport préliminaire qui devait servir lors des consultations prévues à l'automne 2010, m'ont été transmis. C'est à leur face même que, sans délais, nous avons pris la décision d'instaurer un moratoire permanent sur l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures dans ce bassin.

Quant aux bassins de la baie des Chaleurs, d'Anticosti et de Madeleine, ceux-ci font également l'objet d'une évaluation environnementale stratégique dont le rapport final sera déposé à l'automne 2012. Dans le cadre de cette évaluation, une consultation publique est prévue à l'automne 2011. Soyez assuré que nous examinerons avec grand intérêt les résultats de cette évaluation.

Les Québécois doivent savoir que nous n'accepterons aucun compromis sur les plans de la santé, de la sécurité et du respect de l'environnement, et que nous prendrons le temps qu'il faudra pour que ces conditions soient remplies.

  
NATHALIE NORMANDEAU